

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20240410-033

Matière : 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE L'EXTENSION DU CHATEAU D'EAU DU MONTEIL DU BOS

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20210721-009 ;

Vu l'acte d'acquisition du 13 avril 2022 de la parcelle YA 101 ;

Vu le document de bornage du 27 octobre 2020 réalisé par Monsieur Ducros ;

Vu les accords de principe conclus avec les propriétaires des parcelles riveraines pour l'acquisition des emprises nécessaires à la construction du futur château d'eau ;

Considérant que l'acquisition de ces emprises est nécessaire à la construction d'une infrastructure d'intérêt public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles YA 97 et YA 98 d'une contenance respective de 1001 m² et 74 m² à la SAS Grain2Forêt pour la somme totale de 723 €, net vendeur ;
- l'acquisition de la parcelle YA 95 d'une contenance de 359 m² à la société Hivory pour une valeur vénale faible d'un euro ainsi que la création d'une servitude de réseaux permettant à la société Hivory d'accéder à la parcelle communale pour tous travaux d'entretien de réseaux ;
- d'autoriser l'intégration de la parcelle YA 98, YA 101 et d'une partie de la parcelle YA 93 servant d'aire de retournement, dans le domaine public communal ;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240410-DL20240410-033-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE